[Tapez un texte]

Par voie électronique

Ordonnance N° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, p.18986)

Année scolaire 2022/2023

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

DU 16 mars 2023

Présents : Mmes Berson, Bisson, Fajour, Puiraveau, Hay, , Dargenton, Guéguen, Bonnet et M. Guichard : enseignants.

Mme Boivineau : DDEN, Mme Morin : Adjointe aux affaires scolaires de la commune de Cherveux, Mmes Proust, Renoux, Gournay, Bouchaud, , Magrino, Vermandère, Chaussin, Guevara, Renoux et M.

Simon: Représentants des parents d'élèves. Mme Birault : Présidente de l'APE.

Excusés: Mme Missioux: Maire de Cherveux, M.Murzeau, Inspecteur de l'Education Nationale. Mmes Liébot et Maillet, enseignantes, Mmes Rousselot, Bayon, et M. Rhault: représentants de parents.

Secrétaire de séance : M. Guichard

□ Prévision d'effectif pour la rentrée 2023

La carte doit être validée le lundi 13 mars par le conseil départemental de l'éducation nationale qui réunit en plus de l'administration et des syndicats, les fédérations de parents d'élèves et les élus. Il pourra ensuite encore y avoir des ajustements, en juin, en fonction des inscriptions dans les écoles. A noter que 3 fermetures parmi les 31 prévues dans le département ont été annulées.

Pour l'école de Cherveux voici les prévisions : PS : 17 (3 arrivées et 14 nés en 2020 à Cherveux), MS : 26, GS : 25, CP : 21, CE1 : 29, CE2 : 29, CM1 : 35, CM2 : 23. Etant donné qu'il y a souvent des arrivées en cours d'année, l'école devrait pouvoir accueillir 213 au cours de l'année 2023/2024

Les inscriptions pour les PS sont prévues, en mairie, en avril/mai.

□ Absentéisme : Rappel des règles

En France, l'instruction est obligatoire de 3 à 16 ans et peut être délivrée en établissement public, privé ou à domicile.

Quel que soit le mode d'enseignement choisi par la famille, il convient de rappeler que l'assiduité est non seulement **un vecteur de réussite**, **mais aussi une obligation**. Chaque absence scolaire doit être justifiée auprès de l'école. Si elle ne l'est pas, elle peut être sanctionnée.

Une absence est autorisée pour les motifs suivants :

- Maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est potentiellement contagieux)
- Réunion solennelle de famille (mariage, enterrement, etc.)
- Empêchement causé par un accident durant le transport
- Enfant qui suit ses représentants légaux
- Tout autre motif d'absence peut être examiné et faire l'objet d'une enquête.
- Vous devez signaler l'absence de votre enfant à son établissement scolaire, quel qu'en soit le motif.

Vous devez fournir un certificat médical seulement si votre enfant a une maladie contagieuse.

Par voie électronique

Ordonnance N° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, p.18986)

- En cas d'absence de votre enfant, vous devez informer au plus vite le directeur d'école en lui indiquant la raison de cette absence.
- S'il s'agit d'une absence prévisible, vous devez informer l'école à l'avance en indiquant le motif. Lorsque le motif est un départ en vacances sur le temps scolaire, un courrier de demande d'autorisation doit être envoyé à la directrice Académique en amont. Les cours manqués ne seront pas fournis aux familles.

□ Point sur le PPMS

Les deux exercices de début d'année se sont bien déroulés, notamment l'exercice d'incendie. En revanche l'exercice « Alerte intrusion » n'a pas pu refléter la réalité, chaque enseignant était prévenu de l'heure de l' « intrusion ». Il manque toujours un système d'alerte silencieuse ainsi qu'un autre système d'alerte pour les risques majeurs.

La vidéo d'un Kit PPMS Risque majeur '6 à 9 classes' alerte / alarme évacuation - modulable radio sans-fil longue distance, est présentée aux membres du conseil.

Mme Morin précise qu'une étude est en cours pour la mise en œuvre d'un système d'alerte. _Elle informe aussi qu'un référent PPMS est maintenant, nommé au sein de la commune, il s'agit de Patrick Salgues.

□ Projets et actions pédagogiques à venir

- Le 29,30 et 31 mars : Elèves de CM1 et de CM2 (56) Classe de découverte Oléron.
- > Jeudi 30 Mars: classes de GS et CP/CE1, Aqua Libris St Maixent, uniquement le matin.
- Lundi 03 avril : Elèves de CE2 et classe de CE1/2(43 élèves) Zoodyssée de Chizé, sortie à la journée.
- Les jeudis du 27 avril au 29 juin : Classe de CP/ CE1, matinée natation.
- Le 28 Avril : Les élèves de CM2 , journée d'immersion au collège Jean Vilar
- > Jeudi 11 Mai : Classes de PS, MS et GS, Orientation sortie USEP à la journée
- > Jeudi 25 mai : Classes de GS et CP, JMF La Crèche, l'après midi matin.
- Lundi 5 juin : Classe de GS, rencontre USEP à Cherveux à la journée.
- Vendredi 9 juin : Classe de CP, Orientation sortie USEP à la journée.
- > Jeudi 15 juin : Classes de PS et MS, Ferme de la Mantellerie, sortie à la journée.
- Jeudi 15 juin : Classe de GS, Randonnée et Centre équestre, sortie à la journée
- > Jeudi 15 juin : Classe de CP/ CE1, Randonnée et Accro-branche, sortie à la journée
- Vendredi 30 Juin : classes de CP, CP/CE1 et CE1/2, P'tit tour à vélo sortie USEP à la journée.

Reste deux dates à définir pour Ecole et Cinéma et pour le P'tit Golf avec l'USEP

□ Point sur la fête de l'école

La fête de l'école se déroulera le 24 juin, le spectacle est prévu à 15h. Le thème choisi est « Voyage autour du monde ».

Mme Birault précise que la scène est réservée, elle sera placée au même endroit que l'an passé et sera un peu plus basse.

Pour le soir 2 foodtrucks seront présents.

[Tapez un texte]

Par voie électronique

Ordonnance N° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, p.18986)

L'équipe enseignante souhaite rappeler le travail important mise en œuvre par l'APE pour récolter de l'argent et ainsi financer les projets pédagogiques. Sans l'association de parents, toutes ces activités ne pourraient voir le jour.

En effet pour l'année scolaire en cours, ce n'est pas moins de 9 000 euros que l'APE aura donnés pour l'ensemble des projets.

La collectivité, cette année, prend directement en charge les factures de transport.

L'ensemble des membres du conseil d'école réédite ses remerciements à nos deux principaux partenaires.

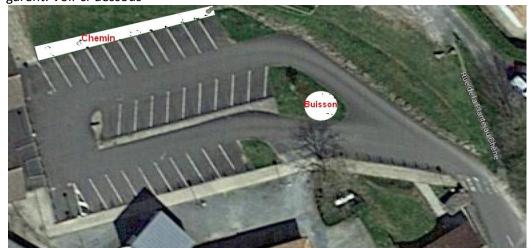
☐ Les demandes d'investissement

Une étagère et un meuble à roulettes ont été demandés pour deux classes ainsi qu'une chaise. Ces achats seront faits par la mairie.

Deux VPI ont aussi été demandé pour les classes de CP et de GS, la collectivité étudie la demande en conseil le 17 mars.

Questions diverses : aménagement du parking

- L'aménagement d'un sentier de cailloux de l'autre coté du parking est prévu pour que les élèves ne traversent plus.
- Il serait possible d'installer un buisson sur la partie en triangle pour éviter que des voitures s'y garent. Voir ci-dessous



Date du prochain conseil d'école : le 22 juin 2023.

Signatures:

Mme Bonnet Directrice de

L'école La Fontaine Cherveux

Pour la Mairie Mme Missioux Maire Mme Morin Elue au Scolaire

Les parents délégués présents :

Mmes Proust, Renoux, Gournay, Bouchaud, Chaussin, Guevara, Magrino, Vermandère et M. Simon.